

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE D'ANIMATION ARC-EN-CIEL INC.		Date d'inspection Le 24 septembre 2026
Nom de l'établissement Centre de la Petite enfance Acamie		Numéro de permis 2003892
Adresse 295 boulevard St-Pierre W Caraquet NB E1W 1B7		Numéro de téléphone (506) 727-6737
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	27 mars 2026	24 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été confirmé que tous les dossiers étaient complets. Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis étaient remplis de façon conforme et lisible, et étaient signés lorsque requis. Les formulaires de consentement présents dans les dossiers des enfants étaient tous complets et conformes aux exigences. Chaque formulaire était dûment signé par le parent ou le tuteur, et la date y était clairement indiquée. Un registre des incidents mineurs était tenu à jour. Les parents étaient informés des incidents et signaient le registre afin de confirmer que l'information leur avait été communiquée. Les jouets étaient variés et disponibles en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'équipement fixe était entouré d'une surface protectrice d'une profondeur appropriée. La surface était installée conformément aux instructions du fabricant. L'équipement avait également été installé par le fabricant. L'aire de jeu extérieure était entourée d'une clôture et munie d'une barrière qui demeurait fermée, y compris pendant la période hivernale. L'exploitant entretenait l'aire de jeu extérieure de manière à assurer la sécurité des enfants. À mon arrivée, les enfants s'habillaient en vue d'aller jouer à l'extérieur. J'ai également observé le dîner servi par la garderie.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 septembre 2026

Date

original signé par
Sacha Paulin

Le 24 septembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"